



Mesdames, Messieurs les chefs des établissements publics et privés

Mesdames, Messieurs les chefs de division des services déconcentrés

s/c Mesdames, Messieurs les inspecteurs d'académie,
directeurs académiques des services de l'éducation nationale
du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne, de la Seine-Maritime

François FOSELLE,
Secrétaire général adjoint – DRRH

Rouen, le 17 septembre 2020

Objet : Campagne d'inscription au plan académique de formation (PAF) : personnels enseignants, d'éducation et d'orientation, d'encadrement, administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS), assistants d'éducation (AED), accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) - Année scolaire 2020-2021

I – Publication de l'offre de formation

Cette circulaire précise les modalités de mise en œuvre du plan académique de formation 2020-2021.

L'offre académique de formation est consultable sur l'espace professionnel accessible du site académique à l'adresse suivante :
<http://www.ac-normandie.fr/espace-professionnel-250708.kjsp>

L'identifiant et le mot de passe professionnels seront demandés. En cas d'oubli ou d'une première identification, il convient de se reporter à la rubrique « Mon identifiant numérique académique » accessible dans le dernier pavé de votre périmètre.

Périmètre de Rouen : [Portail-métier > Gestion des personnels > Formation > à consulter : Le PAF en ligne](#)

Périmètre de Caen : [Mon intranet > Gestion des personnels > PAF](#)

La consultation du PAF permet de sélectionner les modules de formation des différents dispositifs et d'en imprimer le récapitulatif. **Cette sélection ne vaut pas inscription.**

Chaque dispositif présente un type de candidature précis :

- avec candidature individuelle ;
- avec candidature collective ;
- sans appel à candidature.

Les stagiaires des dispositifs avec candidature collective et sans appel à candidature seront désignés par les prescripteurs de formation (public désigné) ou feront l'objet d'un appel à candidature ultérieur (appel spécifique).

Les dispositifs avec candidature individuelle **doivent faire l'objet, par les agents, d'une inscription dans l'application « GAIA – accès individuel »**, accessible depuis leur espace professionnel :

Périmètre de Rouen : [Portail-métier > Gestion des personnels > Formation > mes applications > Gestion de la formation continue \(GAIA\) : GAIA – accès individuel](#)

Périmètre de Caen : [Mon intranet > Gestion des personnels > GAIA – accès individuel](#)



II – Campagne d'inscription au plan académique de formation (candidatures individuelles)

Les inscriptions s'effectueront par les agents via l'application « GAIA– accès individuel » accessible depuis l'espace professionnel :

- **du 18 septembre au 16 octobre 2020 inclus.**

Le nombre de vœux est limité à six par agent. Les formations seront mises en œuvre uniquement si elles ont recueilli suffisamment de candidatures et sous réserve des budgets disponibles.

III – Cas particulier : personnels enseignants des établissements privés sous contrat d'association (candidatures individuelles)

Les personnels enseignants des établissements privés sous contrat d'association ont accès uniquement à la consultation du PAF.

Les demandes d'inscription doivent être adressées au chef d'établissement qui transmettra à FORMIRIS au plus tard le 2 octobre 2020 inclus.

La liste validée des candidats retenus sera ensuite transmise à la DIFOR, pour le **16 octobre 2020**, délai de rigueur. Toute demande parvenue hors délai ne sera pas recevable.

IV – Compte personnel de formation (CPF)

Les agents publics qui souhaitent accéder à toute action de formation, hors celles relatives à l'adaptation aux fonctions exercées, ayant pour objet l'acquisition d'un diplôme, d'un titre, d'un certificat de qualification professionnelle ou le développement de compétences nécessaires à la mise en œuvre de leur projet d'évolution professionnelle, pourront mobiliser leur CPF pour obtenir une prise en charge partielle des frais de formation. Les modalités de mobilisation du compte personnel de formation seront précisées dans une circulaire à venir, consultable sur l'espace professionnel courant du premier trimestre 2021.

V – Préparation concours enseignants d'éducation et d'orientation, d'encadrement et administratifs

J'attire votre attention sur le fait que les inscriptions aux préparations concours qui ont fait l'objet d'une campagne d'inscription anticipée courant juin 2020 sont closes à ce jour.

Je vous remercie de bien vouloir assurer la diffusion de cette circulaire et de votre efficace contribution.

Le directeur des relations et des ressources humaines



François FOSELLE